

Stage CA-DHG

Jeudi 28 janvier 2021

www.lyon.snes.edu

s3lyo@snes.edu

facebook.com/SNESLyon

twitter.com/SNESLyon



Les compétences du CA de préparation de rentrée

Articles R 421-20 à 24 du code de l'éducation :

Elles concernent les principes de la mise en oeuvre de l'autonomie pédagogique et éducative:

- vote sur l'emploi de la DHG
- modalités de répartition des élèves
- projet d'établissement et COT
- expérimentation(s)
- voyages scolaires



Préparation de rentrée

Octobre-Novembre

1ère ÉTAPE : PRÉVISIONS D'EFFECTIFS

Les effectifs niveau par niveau dans chaque établissement retenus par la Direction des services départementaux (collèges) ou le Rectorat (lycées) tiennent compte:

- des « remontées pédagogiques »
- des taux de redoublement moyens ou taux apparent de passage (T.A.P.)
- des orientations
- des changements d'établissements...

...et ne correspondent pas toujours à la réalité.

Attention : inclusion!

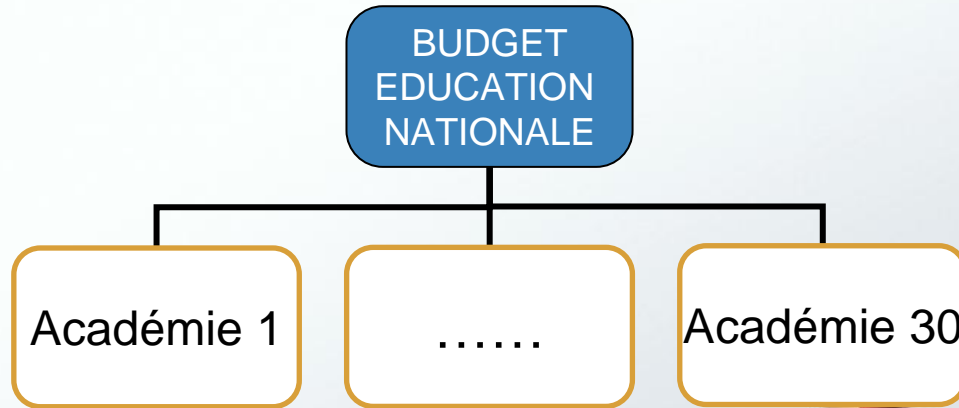
Préparation de rentrée

Novembre-Décembre

2ème ÉTAPE : PLF et Budget de l'EN

- PLF 2021
- Le budget détermine les moyens alloués à l'EN pour l'année civile suivante (fin novembre).

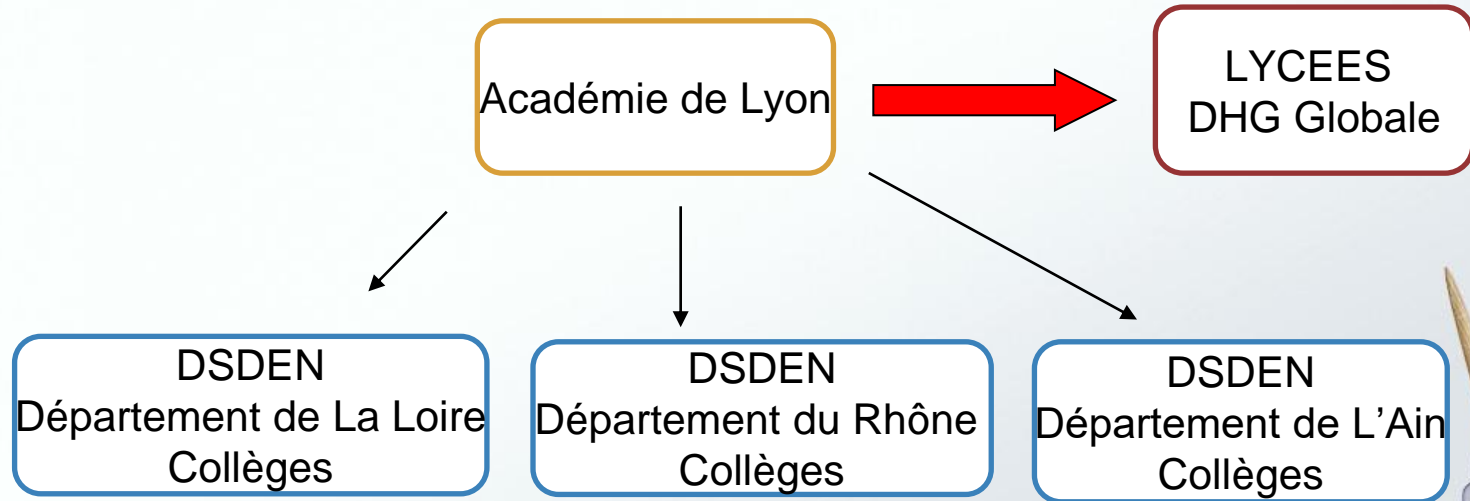
Le ministère attribue une enveloppe horaire globale pour chaque académie



Préparation de rentrée

Janvier-Février

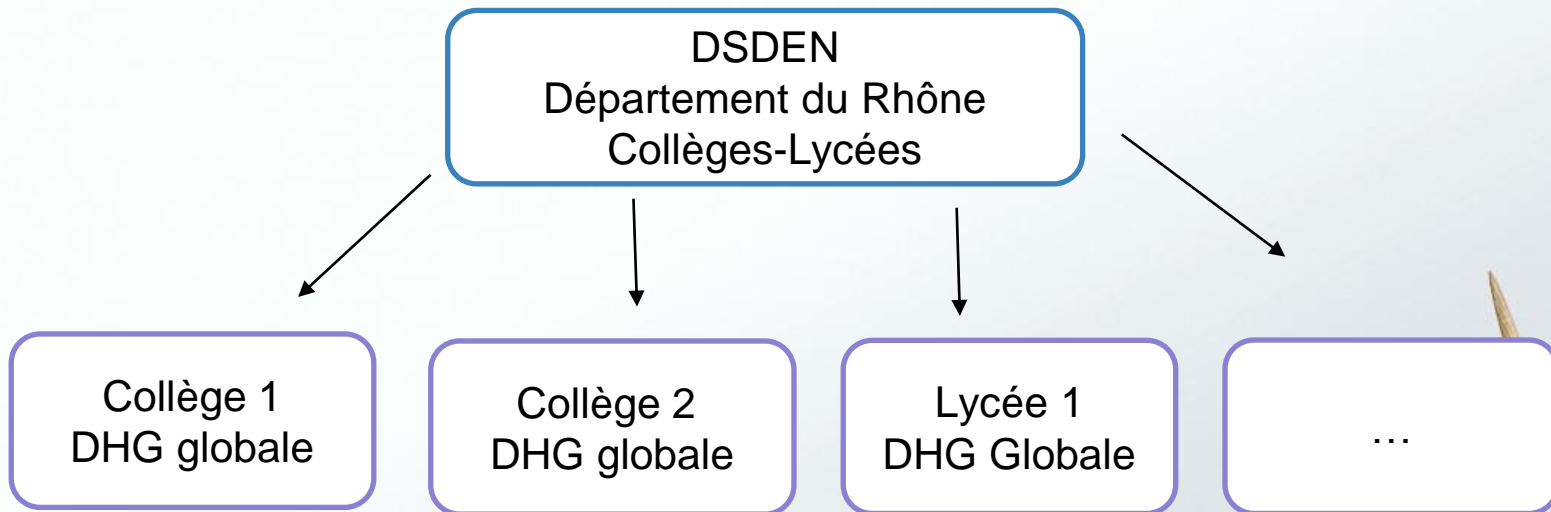
3ème ÉTAPE : Dotation académique



Préparation de rentrée

Janvier-Février

4ème ÉTAPE : Dotation départementale



La Dotation Horaire Globale

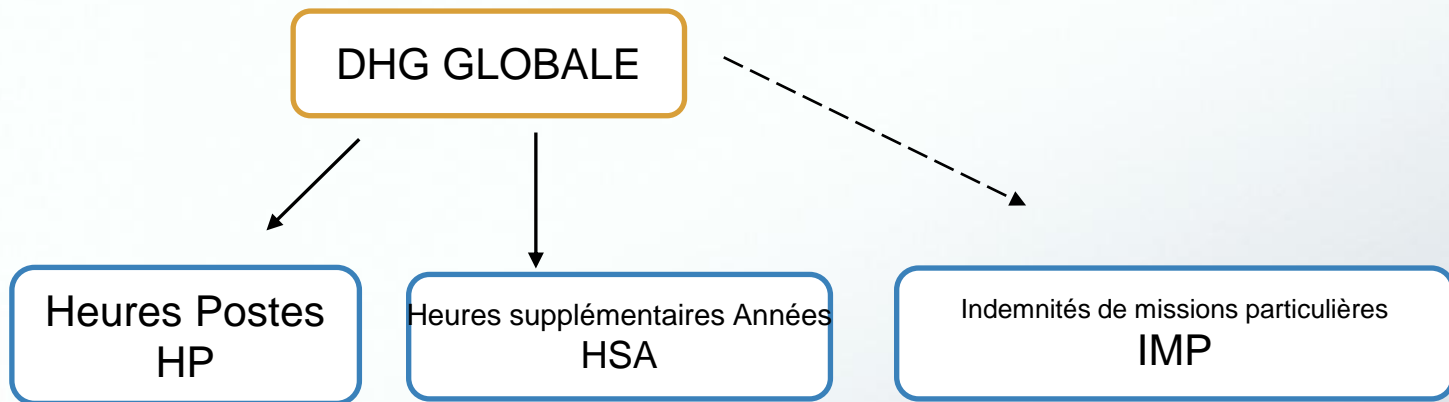
- + Déterminée par la DOS académique (lycées) ou départementale (collèges).
- + Dotation à la structure en fonction des seuils académiques.
- + Enveloppe globale, avec répartition HP/HSA (%).



Préparation de rentrée

Janvier-Février

5ème ÉTAPE : Dotation dans les établissements



La répartition des moyens

Les besoins :

- les grilles horaires nationales.
- le nombre de divisions par niveau.
- les heures "marges".



Les apports :

- Les ORS des enseignants.
- Le nombre de profs par discipline.
- Les décharges et heures statutaires.

Détermination des HSA.

Détermination des CSR et CSD, des BMP.

Détermination des suppressions ou des créations.



AJUSTEMENTS DES BESOINS ET DES SUPPORTS

Si BESOINS > SUPPORTS

Si BESOINS < SUPPORTS

**CREATION
POSTE (S)**

Poste(s) fixe(s)

**Mesure
Définitive**

Demande d'un BMP

CSR ou TZR
ou contractuel

**Support
Provisoire**

**SUPPRESSION
POSTE (S)**

**MCS,
départ
en retraite...**

**Mesure
définitive**

CSD

Un titulaire sur
poste fixe dans
l'établissement ira
compléter son
service dans un
autre établissement.

**Support
Provisoire**

La Dotation Horaire Globale en collège.

- + 29 heures par division en collège (26h + 3h).
- + Des dotations en + pour les dispositifs intégrés : SEGPA, ULIS, UPE2A, classes relais ...
- + Des heures statutaires.
- + Une “marge de manoeuvre”: l'APM ou la prise en compte du label REP/REP +, selon les départements.



La Dotation Horaire Globale en lycée.



LA SECONDE



1. Enseignements communs en seconde

(horaires hebdomadaires élèves)

Français	4 h
Histoire-Géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Education physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	
<u>Sciences numériques et technologie</u>	<u>1 h 30</u>

risque 18 h annualisées

quel enseignant ?



2. Enseignements optionnels en seconde

2 options « au plus »

1 option générale (3 h)		1 option technologique (1h30)	
latin	← Peut être en plus de l'option générale	management et gestion	
grec		santé et social	
3 ^{ème} langue vivante		biotechnologies	
arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, musique, danse		sciences et laboratoire	
EPS		sciences de l'ingénieur	
		création et innovation technologiques	
		création et culture- design (6h)	

- réduction du nombre d'options
- mise en concurrence des enseignements



3. Marge d'autonomie des établissements

12 h / division / semaine

« Laisée à la disposition des établissements. »

Censée financer :

-les **dédouplements**

-les **options**

-l'**AP**

-l'**orientation**

-le **tutorat** : « Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves. Il consiste à les conseiller et à les guider dans leur parcours de formation et d'orientation. »

- risque de discorde et concurrence entre disciplines
- doit être discutée et votée en CA



L'accompagnement personnalisé

*« Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves. »

contenu :

*« améliorer les compétences scolaires de l'élève dans la maîtrise écrite et orale de la **langue française et en mathématiques.** »

***évaluation des compétences** de chaque élève dans chacun de ces domaines en début de classe de seconde.

*« soutenir la **capacité d'apprendre et de progresser** des élèves, notamment dans leur **travail personnel**, améliorer leurs compétences et contribuer à la construction de leur autonomie intellectuelle. » - **AP plus financé et cadré**

- **modalités doivent être discutées et votées en CA**
- **refuser les interventions en HSE**



▪ **L'accompagnement au choix de l'orientation**

« **54 heures, à titre indicatif**, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. »

« implique l'intervention des **membres de l'équipe éducative** et, le cas échéant, des personnes et organismes invités par l'établissement et qui peuvent être mandatés par le conseil régional. »

Modalités : semaines de l'orientation, journées d'immersion dans des établissements d'enseignement supérieur, séances d'information, ateliers de réflexion en classe, visites d'entreprises, etc.

- **A distinguer de l'AP qui doit rester un enseignement**
- **Qui ?**
- **Refus de l'ingérence du secteur privé.**



LE NOUVEAU CYCLE TERMINAL

**(rentrée 2019 pour la première
rentrée 2020 pour la terminale)**



1- Enseignements communs

	PREMIERE	TERMINALE
Français (1 ^{ère}) Philosophie (terminale)	4 h	4 h
Histoire-géographie	3 h	3 h
Enseignement scientifique	2 h	2 h
LV 1 et 2	4 h 30	4 h
EPS	2 h	2 h
EMC	18 h annualisées	18 h annualisées
<u>total</u>	16 h	15 h 30

- **flou sur l'enseignement
scientifique et l'EMC!**



2. Enseignements de spécialité : 3 en première, 2 en terminale

	PREMIERE	TERMINALE
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	4 h	6 h
Humanités, littérature et philosophie	4 h	6 h
Sciences économiques et sociales	4 h	6 h
Langues, littératures et cultures étrangères	4 h	6 h
Littérature et LCA	4 h	6 h
Mathématiques	4 h	6 h
Numérique et sciences informatiques	4 h	6 h
Physique-chimie	4 h	6 h
SVT	4 h	6 h
Sciences de l'ingénieur	4 h	6 h + 2 h de SPC
Arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre	4 h	6 h

3. Enseignements optionnels

Durée : 3 h

1 seul possible en première , 2 possibles en terminale

3 ^{ème} langue vivante	Mathématiques complémentaires (sauf choix de la spécialité mathématiques)
EPS	Mathématiques expertes (si choix de la spécialité mathématiques)
arts (au choix) : arts plastiques, cinéma-audiovisuel , danse, histoire des arts, musique ou théâtre	Droit et enjeux du monde contemporain
latin – grec (peut être en plus de l'option)	

4. Marge d'autonomie

8 h par semaine / division en première et en terminale, pour :

- options

- dédoublements

- AP (« horaire déterminé selon les besoins des élèves »)

« capacité d'apprendre et de progresser, notamment dans leur travail personnel », « améliorer leurs compétences », « construction de leur autonomie intellectuelle »

En terminale, l'AP « prend appui prioritairement sur les enseignements de spécialité. »

- AP plus financé et cadré

- modalités doivent être discutées et votées en CA

- défendre l'existant en terme d'horaire élèves

- refuser les interventions en HSE



4. Marge d'autonomie

8 h par semaine / division en première et en terminale, pour :

- **options**
- **dédouplements**
- **AP** (« horaire déterminé selon les besoins des élèves »)
- **accompagnement au choix de l'orientation** (« 54 heures, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement. »)
- **tutorat** (« guider dans leur parcours de formation et d'orientation »)



Il n'y en aura pas pour tout le monde...



5. Maintien apparent des séries technologiques

Un tronc commun :

Français (1 ^{ère})	3 h
Philosophie (terminale)	2 h
Histoire-géographie	1 h 30
mathématiques	3 h
LV 1 et 2 dont 1 h d'enseign technologique en LV1	4 h
EPS	2 h
EMC	18 h annualisées



**réduction du
nombre de
spécialités par
rapport au bac
actuel**



Des enseignements de spécialité en fonction des séries

Série	Enseignement	Volumes horaires en classe de première	Enseignement	Volumes horaires en classe de terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3 h	-	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5 h	-	-
			Chimie, biologie et physiopathologie humaines	8 h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7 h	Sciences et techniques sanitaires et sociales	8 h
STL	Physique-chimie et mathématiques	5 h	Physique-chimie et mathématiques	5 h
	Biochimie-biologie	4 h	-	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9 h	-	-
			Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	13 h

STD2A	Physique-chimie	2 h	-	-
	Outils et langages numériques	2 h	-	-
	Design et métiers d'art	14 h	Analyse et méthodes en design	9 h
			Conception et création en design et métiers d'art	9 h
STI2D	Innovation technologique	3 h	-	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9 h	-	-
	-	-	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique	12 h
	Physique-chimie et mathématiques	6 h	Physique-chimie et mathématiques	6 h

Des enseignements spécifiques sans horaire attribué



STMG	Sciences de gestion et numérique	7 h	-	-
	Management	4 h	-	-
	-	-	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing); ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion.	10 h
	Droit et économie	4 h	Droit et économie	6 h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3 h	-	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10 h	-	-
	-	-	Sciences et technologies culinaires et des services – enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	13 h
	Économie – gestion hôtelière	5 h	Économie – gestion hôtelière	5 h

Enseignements optionnels

Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi : Arts ⁽⁴⁾ ; Éducation physique et sportive ; LVC (étrangère ou régionale) ⁽⁵⁾	3 h	Au choix du candidat, deux enseignements au plus parmi : Arts ⁽⁴⁾ ; Éducation physique et sportive ; LVC (étrangère ou régionale) ⁽⁵⁾	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles	Atelier artistique	72 h annuelles

⁽⁴⁾ Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre.

⁽⁵⁾ Uniquement pour la série STHR.

Bilan :



- réduction du nombre d'heures (hors option, et limitation des options) : 28h contre 30 h avant...
- AP non financé...
- optimisation du remplissage des classes facilitée par la fin des séries

=> une réduction globale des horaires (7 à 10%)



Une pondération de 1,1 est appliquée à toute heure d'enseignement effectuée dans le cycle terminal. Cette réduction est plafonnée à 1h.

Une pondération de 1,25 est attribuée à toute heure d'enseignement en STS dans la limite du maxima de service.

La répartition des moyens et le CA.

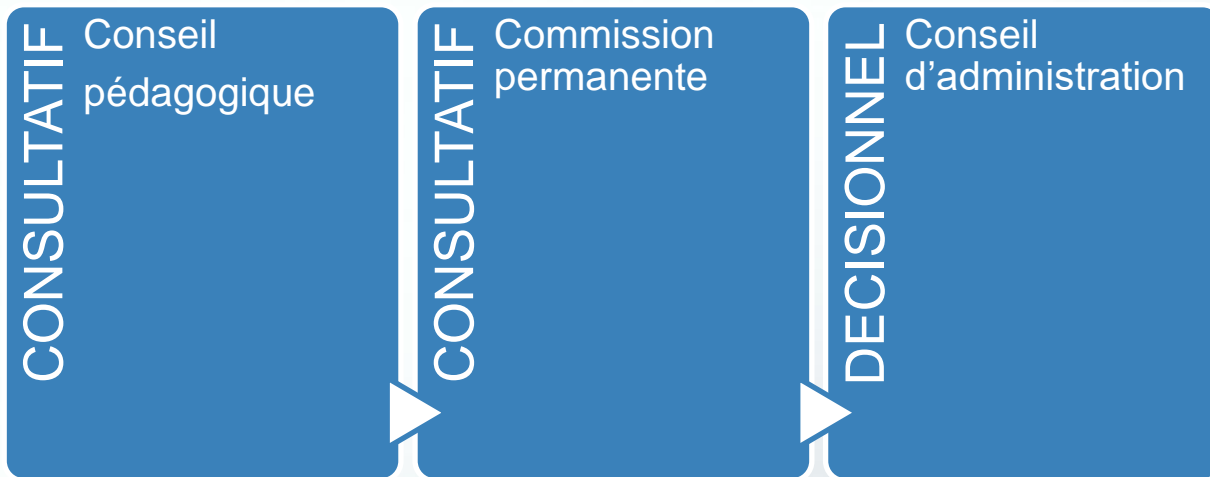
Après avoir reçu la DHG, le CE propose une répartition des moyens selon les besoins et les apports de l'établissement. Cette répartition se fait selon le projet pédagogique de l'établissement, et après consultation du conseil pédagogique (sur l'organisation des enseignements et les modalités d'accompagnement pédagogique des élèves).

Sans obligation réglementaire, il faut forcer le CE à présenter sa répartition en assemblée plénière des enseignants.

Préparation de rentrée

Février

6ème ÉTAPE : Proposition de TRMD



Préparation de rentrée

Mars

7ème ÉTAPE : Remontées des propositions de TRMD à la DSDEN ou au rectorat

- 1) Groupe de travail : mesures de carte scolaire et création de postes dans chaque département.
- 2) Décision définitive en Comité Technique Académique sur les ouvertures / fermetures de postes.



Préparation de rentrée

Juin-Juillet-Août-Septembre

8ème ÉTAPE : Ajustement

- 1) Mutations intra-académiques.
- 2) Affectation CSR et CSD sur les BMP
- 3) Affectation des stagiaires.
- 4) Affectation des TZR, des MA et des contractuels.



Comment faire vivre le collectif ?

- + Montrer au chef qu'il n'est pas seul à décider.
- + Prise de contact auprès des parents en CP pour des actions communes.
- + Exprimer collectivement tous les besoins pédagogiques des équipes.
- + Organiser une HIS avant la CP ou le CA. HIS (avec un militant du SNES) avant la CP (besoins pédagogiques des équipes-travaillés en collectif)
- + Faire prendre conscience aux collègues des enjeux (suppression de postes, conditions de travail dégradées...).
- + Contacter la section départementale

Sur quoi intervenir dans les instances?

- + Les horaires réglementaires, les seuils et la structure.
- + Les créations/ suppressions de postes.
- + Le taux d'heures supplémentaires en comparaison avec les autres établissements et la moyenne départementale.
- + Le H/E en comparaison avec le H/E de l'année précédente et la moyenne départementale.
- + L'inclusion.



Comment intervenir en CA?

- + Vote contre en CA.
- + Proposition d'un nouveau TRMD mis au vote.
- + Questions diverses.
- + Motion, Voeu.
- + Demande d'audience...



En cas de vote contre la proposition de TRMD

Article R 421-9, alinéa 7. **Décret n°2019-838**

“Dans l’hypothèse où la proposition relative à l’emploi des dotations en heures est rejetée par le CA, la CP procède à une nouvelle instruction avant qu’une nouvelle proposition soit soumise au vote du CA. Le second vote du conseil doit intervenir dans un délai de **8 jours** suivant son premier vote. En cas de rejet de cette seconde proposition, le CE, en qualité de représentant de l’État arrête l’emploi des dotations en heures.”



Exemples d'actions locales

- Demande d'audience à la DSDEN ou au rectorat (avec accompagnement par un militant du SNES-FSU)
- Nuit des établissements.
- Happening.
- Pétitions.
- Tractage.
- Préavis de grève locale
- Banderole d'établissements.
- Contacter la presse/les élus...



Préparation de rentrée

Mars

7ème ÉTAPE : Remontées des propositions de TRMD à la DSDEN ou au rectorat

- 1) Groupe de travail : mesures de carte scolaire et création de postes dans chaque département.
- 2) Décision définitive en Comité Technique Académique sur les ouvertures / fermetures de postes.



Préparation de rentrée

Juin-Juillet-Août-Septembre

8ème ÉTAPE : Ajustement

- 1) Mutations intra-académiques.
- 2) Affectation CSR et CSD sur les BMP
- 3) Affectation des stagiaires.
- 4) Affectation des TZR, des MA et des contractuels.



Nous contacter :

s3lyo@snes.edu

s2rhone@lyon.snes.edu

s2loire@lyon.snes.edu

s2ain@lyon.snes.edu

